

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 31 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « aviron » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive »

NOR : SJSF0819251A

La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 portant création de la mention « aviron » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » ;

Sur proposition du directeur de la vie associative, de l'emploi et des formations,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'article 8 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 8. – L'arrêté du 15 juillet 1986 susvisé est abrogé à compter du 1^{er} septembre 2011. »

Art. 2. – Le directeur de la vie associative, de l'emploi et des formations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 2008.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de la vie associative,
de l'emploi et des formations,*

G. SARRACANIE